

LA BASSORIA



EDITO

Vendredi 31 Mars, nous avons pu « partager l'avenir » avec une petite centaine d'entre vous par la présentation du futur zonage de notre village (détermination des zones constructibles ou non) et du règlement de chacune de ces zones. Cette présentation est très technique et de fait peut paraître un peu compliquée. Mais, comme j'ai pu le dire lors de cette réunion, nous sommes à une étape importante dans l'adoption de notre plan local d'urbanisme et il reste encore de nombreux rendez-vous avant la finalisation de notre projet : vote du projet par les élus, soumission pour avis du zonage et du règlement aux services de l'état et à toutes les personnes publiques associées (conseil régional, conseil départemental, chambre d'agriculture, communes avoisinantes...)

A l'issue de ces consultations, une enquête publique aura lieu qui vous permettra de faire valoir vos observations auprès d'un commissaire enquêteur. Cette étape devrait intervenir au mieux pour la rentrée de septembre. Une large information sera faite à ce moment là.

Pour conclure cet édit, je tiens à vous dire que réaliser un plan local d'urbanisme n'est pas chose aisée et les choix que portent les élus s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Nous ne pourrons pas créer une nouvelle dynamique sur notre village sans accueillir de nouveaux résidents d'autant que la loi nous y oblige. C'est une vision à l'horizon 2030 qu'il nous faut construire et nous sommes conscients que ces changements ne pourront pas plaire à tous.

A.F GAILLOT

Vivre ensemble...

Ce slogan qui était celui de l'équipe municipale lors d'élections doit être réaffirmé par les temps qui courent. Nous constatons de nombreux gestes d'incivilité qui nuisent à la tranquillité de tous et dont la répétitivité empoisonne souvent la quiétude de notre commune.



Il a été signalé par des parents la présence de plus en plus fréquente de déjections canines dans les rues (trottoirs et caniveaux) mais également sur d'autres espaces publics et aires de jeux. Il est demandé aux propriétaires de chiens lors de leurs promenades, de tenir leurs animaux en laisse mais également de procéder au ramassage des déjections de leur animal de compagnie conformément à un article du code pénal stipulant que laisser ces dernières sur les espaces publics relève d'une infraction passible d'une amende de 2^e classe.

Chacun sera sensibilisé à ce problème afin de restaurer la quiétude de tous les administrés et permettre de **vivre ensemble** de façon plus harmonieuse.

Il est également demandé aux propriétaires canins de se sentir sensibilisés par les aboiements intempestifs de leurs compagnons afin s'assurer la tranquillité de leurs voisins. **Ceci dans un esprit de réciprocité et de respect mutuel.**

Profitons de cet article pour rappeler que tout brûlage de végétaux est rigoureusement interdit 24h/24 dans le département des Yvelines. Le respect de cet arrêté préfectoral facilitera les relations de bon voisinage et évitera aux contrevenants d'être passibles d'amende sur constatation de la gendarmerie.



Il est également demandé à chaque propriétaire de procéder à la taille ou élagage de ses arbres ou haies qui empiètent sur le domaine public. Il s'agit à nouveau pour **vivre ensemble** d'une règle de bon sens afin d'assurer la sécurité des piétons obligés de s'écarter pour cheminer mais également celle des automobilistes n'ayant la visibilité suffisante pour circuler.

Enfin, nous constatons de nombreuses dégradations sur les équipements publics : bancs, toiture du kiosque de la place St-Jean, panneaux de signalisation (tous ces dommages font l'objet de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie). Ces exactions nécessiteront des remplacements ou réparations qui impacteront les finances municipales, donc vos impôts...

Que chacun y soit vigilant pour pouvoir **vivre ensemble** de façon sereine.



● A suivre



Inscription à la newsletter de RT :

Dans les jours à venir, un message va être envoyé aux 36 communes du territoire afin qu'elles relaient aux habitants cette bannière cliquable.

Elle leur permettra de s'abonner à la newsletter mensuelle de RT qui devrait être mise en place dès le mois de mai.



● A noter

Dans le cadre des nouvelles orientations de l'aménagement numérique du territoire, le Département a mis en place un dispositif pour les habitants des zones les plus critiques : un « passeport accès satellite ».

Sous critères d'éligibilité et selon les zones d'habitation, le Département a mis en place un dispositif « accès satellite ». Il permet de subventionner à hauteur de 400 euros TTC, les particuliers, les artisans, les auto-entrepreneurs, les TPE, les entreprises ou exploitants agricoles, les professions libérales, pour l'installation d'un accès à Internet par satellite.

Plus de renseignements :

<http://rt78.fr/actualites/une-aide-installation-kits-satellites>.

La Croix Blanche fait peau neuve...



A la croisée des chemins n°6 (dit de Nogent à Saint Léger) et n°23 (dit de La Boissière à la Hauteville) la croix blanche dominait depuis de nombreuses années les vallons Nord de notre commune. Tombée, redressée puis enlevée, elle avait disparu de notre paysage. Grâce aux bons soins de M. et Mme Clément de Givry elle est de nouveau revenue à sa place initiale. Merci à eux d'avoir œuvré bénévolement à cette remise en place pour le bonheur de tous.



La réservation de la salle d'activités, pas à pas...

- Allez sur le site web de la mairie
- Cliquez sur le bandeau à gauche de l'écran sur services de la Mairie
- Puis sur vie quotidienne puis sur « réserver une salle »
- Sur le calendrier en bas de page, cliquez sur la date qui vous convient
- Remplissez les champs correspondants à vos coordonnées. C'est fait !

Avril 2017							Mai 2017						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

Powered by WP Booking Calendar

Votre demande nous parviendra directement et sera examinée par les services municipaux. Une réponse vous sera adressée dans les 48 heures ouvrées suivant votre envoi.

Pour mémoire, nous vous rappelons que la salle ne peut être louée qu'aux habitants de la Boissière-Ecole.

Urbanisme...

► Dossiers d'urbanisme avec création de surface plancher

Les dossiers d'urbanisme avec création de surface plancher sont instruits par les techniciens du Service Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire.

Ce service est encadré par une convention qui reprend notamment le coût d'instruction de chaque dossier dont le montant annuel n'est pas négligeable pour nos finances communales. C'est pourquoi, il est très important que les dossiers d'urbanisme avec création de surface plancher qui ont fait l'objet d'un arrêté favorable soient bien suivis d'effet afin de ne pas payer des frais d'instruction inutilement.

► Recours à un architecte

Depuis le 1er mars 2017, le recours à un architecte est nécessaire pour une construction à usage autre qu'agricole dont la surface plancher excède 150 m². Cette surface était auparavant de 170 m².



Horaires de la ligne 60...

Vous trouverez en annexe les horaires de la ligne 60 Mantes-La-Jolie/Rambouillet, plus cadencée que la ligne 20, qui permet de rejoindre Rambouillet en moins de trente minutes à partir des arrêts Café et Soredab.

Joignez-vous à la restauration du lavoir communal !

Après les opérations d'amélioration du débit de la Maltorne à l'entrée du château de la Boissière en 2015, après le désencombrement des berges et du lit de la Maltorne entre la surverse de l'étang de l'Ecole Régionale du Premier Degré Hériot et le lavoir communal en 2016, l'heure est venue de terminer le sol du lavoir (pavage).



Dans l'esprit de la convention partenariale unissant la Ferme de La Tremblaye, l'association environnementale La Presle des Quatre Vallées (Faverolles), les étudiants du Centre d'Horticulture d'Enseignement et de Promotion (CHEP Le Tremblay sur Mauldre), l'Ecole Hériot et la commune de la Boissière nous vous proposons de nous rejoindre le samedi 22 avril 2017 à 8h30 pour un café d'accueil.

Munissez vous de bonnes chaussures, de gants, d'une truelle si vous en disposez et ajoutez votre pierre à cet édifice au bénéfice de l'environnement et du patrimoine naturel et bâti!"

Concours des villages fleuris...

La commune de la Boissière-Ecole a été à nouveau récompensée dans le cadre du concours 2016 des villages fleuris des Yvelines. La remise des prix s'est effectuée en présence des membres du Conseil Départemental des Yvelines à Marly le Roi le 2 Février 2017 à Bois d'Arcy. Malgré la présence d'un seul agent communal, la



municipalité cherche à améliorer l'esthétique visuel de la commune en améliorant la qualité du fleurissement par de nouvelles jardinières et en mêlant la plantation de plantes annuelles, vivaces et graminées. En ce début d'année la réfection du parterre de la Grande Rue a été entamée. L'opération de fleurissement malgré nos faibles moyens financiers et en bras sera poursuivi de façon pluriannuelle.

Une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est de nouveau requise...

Depuis le 15 janvier dernier, les enfants mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale doivent disposer d'une autorisation de sortie de territoire pour voyager à l'étranger. Supprimée pour alléger les fonctions administratives, l'autorisation de sortie de territoire est rétablie mais ne relève plus de la compétence des communes : la déclaration est signée sur l'honneur par un parent.

Le titulaire de l'autorité parentale doit désormais remplir le cerfa n°15646*01 disponible à l'adresse suivante <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa-15646.do> ou en mairie.

Les documents accompagnant la demande doivent être en cours de validité mais la carte nationale ou le passeport du titulaire de l'autorité parentale peuvent être périmés depuis moins de cinq ans.

● A faire...

Pour une sortie en toute liberté sans batelier !

Pour la plupart des canoteurs, les premiers coups de rames sont laborieux mais les barques sont très stables et ne demandent qu'à vous faire découvrir les joies de la navigation sur le réseau de canaux creusés à la demande du Comte de Toulouse dans le si beau Domaine de Rambouillet.



Le réseau comporte de multiples îles géométriques jadis peuplées de statues et devenues aujourd'hui des refuges pour la faune sauvage. Pour la protection de cette dernière, les escales ne sont pas autorisées lors de vos balades mais d'étonnantes « pauses photos » pourront ponctuer votre périple ! La flotte Rambolitaine se compose de dix barques pouvant accueillir jusqu'à six personnes. Les embarcations sont disponibles pour des visites d'une demi-heure, trois quarts d'heure ou d'une heure.

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Avril 2017 – n° 49Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et
Commission communication :
Anne Coër (responsable), Pascal
Le Menn, Gilles Durand, Isabelle
Maurel, Fabrice BequetMairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
Site web : www.mairie-boissiere-ecole.fr
Courriel : mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr**Naissances :**Oana, Aurélie, Valérie
BOUDAN POINGT née
le 8 février 2017Lola, Colette, Elisabeth
JARLÉGAND née le 13
mars 2017.**Décès :**Dominique, Michel, Paul
NEVEU décédé le 8 fé-
vrier 2017**OUVERTURE MAIRIE****MARDI** : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45**MERCREDI** : 9 H - 11 H
JEUDI : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45**VENDREDI** : 9 H - 11 H ET
16 H 30 - 17 H 45**SAMEDI** : 10 H - 11 H**OUVERTURE EPICERIE****Lundi, Mardi, Jeudi et Ven-
dredi** :
7h45 /13h30 et 15h45/19h30
Mercredi : Fermé
Samedi et Dimanche 8h00
/13h00**BIBLIOTHEQUE A LA
MAISON POUR TOUS**Mercredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h à 12h**ASLBE**L'assemblée générale de l'**Amicale Sports et Loisirs de La Boissière-Ecole** a eu lieu le 11 mars 2017. Créée le 15 mars 1974 l'association a pour objet l'organisation de pratiques sportives et d'activités culturelles ou de loisirs.

Nous constatons une stabilisation du nombre d'adhérents après une baisse de 200 à 120 entre les années 2011 et 2015.

Suite à la démission de Didier Bouffard, président de l'association depuis 2008, l'assemblée générale a procédé au renouvellement du bureau et a élu :

Bruno GAILLOT : Président (La Boissière-Ecole) Virginie VARON : Vice Président (La Boissière-Ecole) Sabine JOLY : Trésorière (Mittainville) Patricia KOMAISKI : Secrétaire (Mittainville) et Sandrine BRETON : Trésorière adjointe (Mittainville)

Nous tenons tous à vivement remercier Didier Bouffard pour son implication, ses idées, sa bonne humeur tout au long de ses 9 années de présidence de l'ASLBE.

Vous pouvez retrouver les détails des activités sur les site <http://www.aslbe.fr>

Lundi : gymnastique et QiGong, Mardi, rencontres culinaires, Mercredi, taekwondo, Vendredi Hatha-yoga, Samedi : tennis, atelier arts créatifs, football, Dimanche, rencontres autour de l'art contemporain.

Nous espérons ouvrir un cours de Pilâtes en septembre. Rejoignez nous !

Du nouveau à l'épicerie...

Vous avez pu constater que des travaux sont entrepris pour un agrandissement de l'épicerie. Sonia souhaite mettre en avant le point café afin de développer la convivialité du village.

Elle est également à la recherche de producteurs locaux, d'artistes, d'écrivains ou de musiciens, pour venir présenter, leurs produits, leurs productions ou leurs talents afin de créer des animations locales au sein du magasin. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir la rencontrer !

A noter : après les vacances de Pâques, les paniers bio reviendront à l'épicerie. La ferme de la Boissière ne pouvant approvisionner ces paniers cette année, Sonia travaillera avec Bénédicte, nouvelle partenaire, propriétaire d'une boutique bio à Epernon. Le panier bio est à 15 euros avec fruits et légumes de saison. Sur réservation, avec livraison tous les jeudis à partir de 16h30.

**Réalisations des élèves de la commune...**

Parmi les nombreux projets menés sur le temps des nouvelles activités périscolaires, sous la direction d'Estelle, les 4 groupes d'élèves des Chanterelles ont conçu plusieurs réalisations que vous pouvez apercevoir autour de la Maison pour Tous.



Nichoïr à oiseaux



Potager

Abri à chauve-souris

